

ANNEXE : ETUDES ET EVALUATIONS DONT SONT ISSUES LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

1 UNE POPULATION EN FORTE CROISSANCE DEPUIS 2007

1.1 Les migrations, principal facteur d'évolution démographique

En 2012, la commune déléguée de Valezan compte 226 habitants.

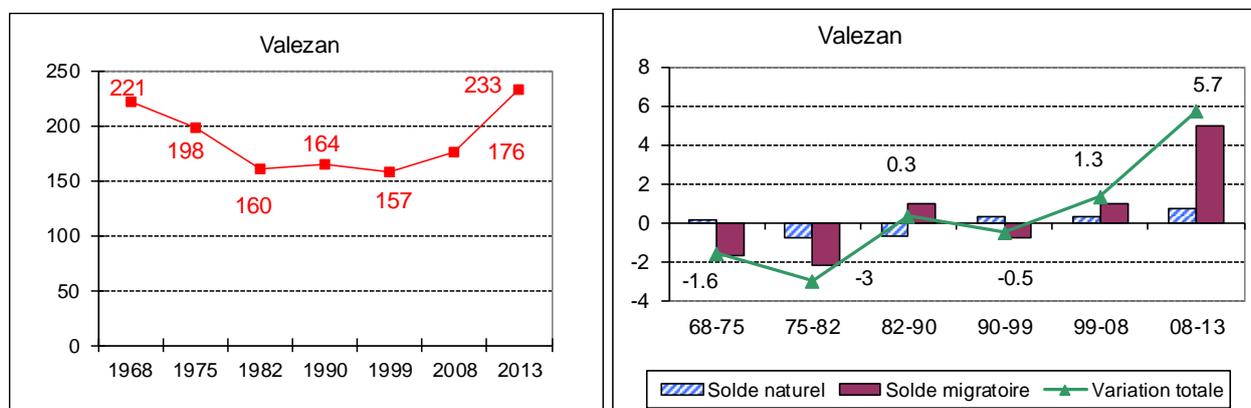
De 1968 à 1982, la population décroît d'une soixantaine d'habitants, pour atteindre 160. Cette évolution est essentiellement due aux départs de la population active à la recherche d'emplois (solde migratoire négatif). Puis la population se stabilise entre 157 et 164 habitants. Depuis 1999, on assiste à une augmentation de la population, d'abord grâce à l'arrivée de nouveaux habitants extérieurs, avec un solde migratoire en forte progression entre les deux périodes intercensitaires, puis grâce à un solde naturel qui passe de 0,1 à 1% en moyenne par an. Ces chiffres traduisent la venue de jeunes couples sur la commune.

Entre 1999 et 2012, la population a progressé de près de 44%.

Cette évolution est principalement due à la réhabilitation de nombreux bâtiments anciens et secondairement à quelques constructions neuves. La proximité des stations, la situation en versant sud – versant du soleil – et la qualité du cadre de vie font de Valezan une commune très attractive pour la population nouvelle.

A noter cependant que les taux sont très « sensibles » en raison du faible nombre d'habitants.

Graphique 1 : Evolution démographique et taux démographiques de Valezan

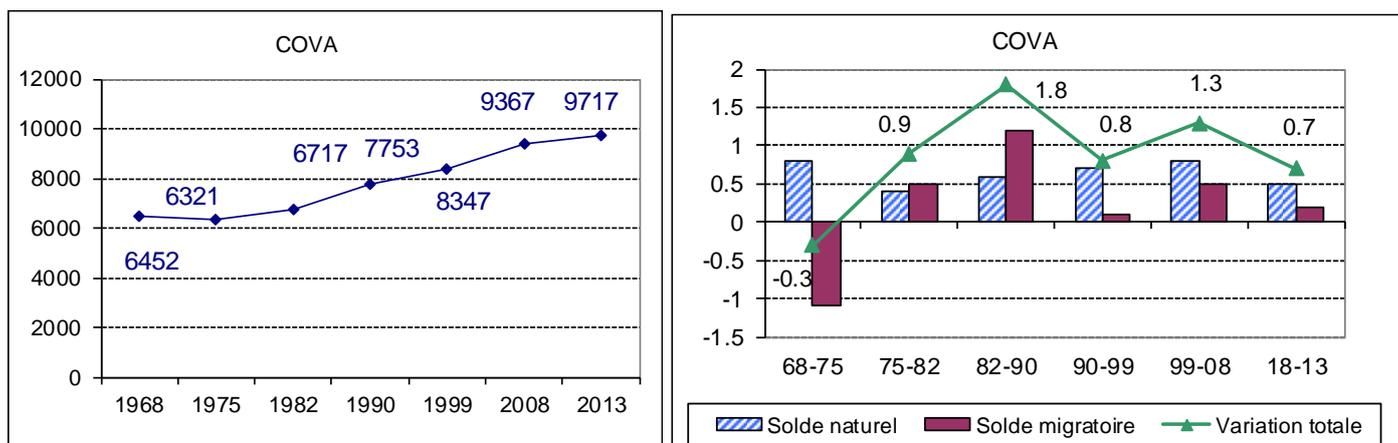


Source : chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, l'évolution démographique est positive depuis 1975, grâce aussi bien aux mouvements de la population (solde migratoire positif) qu'à la dynamique démographique locale (solde naturel positif), même si la croissance tend à ralentir légèrement, en passant de 1,3%/ an en moyenne sur la période 1999 – 2007 à 0,9%/ an sur la période 2007 – 2012 (soit une croissance respective de 11,3% et 4,9%). La croissance s'élève ainsi à 16,75 % entre 1999 et 2012.

La COVA compte, en 2012, 9 745 habitants.

Cette évolution s'inscrit dans la lancée observée à l'échelle de la Tarentaise, dont la croissance démographique s'élève à plus de 8% sur la période 1999 – 2008 (diagnostic SCOT). A l'échelle de la COVA, ce sont les naissances qui portent la majeure partie de l'évolution.

Graphique 2 : Evolution et taux démographiques de la COVA

Source : chiffres de l'INSEE.

Entre 1999 et 2007, l'ensemble des communes de la COVA participe à l'évolution positive du territoire intercommunal, les anciennes communes de La Côte-d'Aime, Granier et Bellentre connaissant les plus fortes progressions. Entre 2007 et 2012, si Valezan est la commune la moins peuplée de la COVA, elle devient la plus dynamique, avec le taux annuel moyen de 5,6% sur 2007/2012. Les trois communes précédentes perdent, quant à elles, des habitants. Landry, situé proche des axes de communication et des villes d'Aime et Bourg-Saint-Maurice voit sa population fortement augmenter (+3,5% / an sur la dernière période intercensitaire). La commune nouvelle de La Plagne Tarentaise, à laquelle appartient Valezan, connaît une croissance démographique positive depuis 1999, mais de façon inégale selon les anciennes communes.

Tableau 1 : Evolution comparée de la population de l'ensemble de la COVA

	Population 1999	Population 2007	Population 2012	Taux annuel moyen 99/07	Taux annuel moyen 07/12
Valezan (1)	157	172	226	1.10%	5.60%
Granier (2)	308	369	360	2.30%	-0.50%
La Côte d'Aime (1)	661	869	864	3.50%	-0.10%
Landry	628	718	852	1.70%	3.50%
Mâcot-la-Plagne (1)	1578	1780	1848	1.50%	0.80%
Montgirod (2)	379	433	460	1.70%	1.20%
Peisey-Nancroix	614	645	652	0.60%	0.20%
Bellentre (1)	793	938	921	2.10%	-0.40%
Aime (2)	3229	3366	3562	0.50%	1.10%
La Plagne - Tarentaise (1)	3189	3759	3859		
Aime- La Plagne (2)	3916	4168	4382		
COVA	8347	9290	9745	1.30%	1.00%

Source : chiffres de l'INSEE.

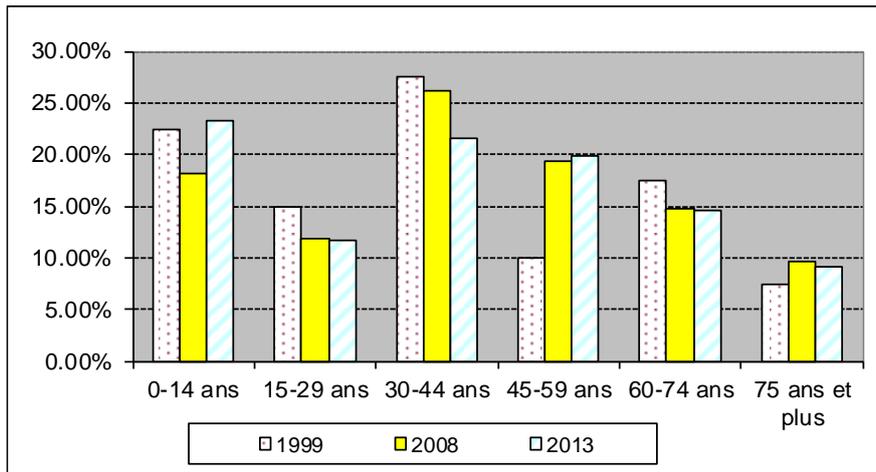
1.2 Une population qui rajeunit

Les classes d'âges les plus représentées sont les jeunes de 0 à 14 ans (23,3%) et leurs parents de 30 à 44 ans (21,5%). Les familles dominent donc le paysage démographique de Valezan, ce qui confirme la dynamique observée précédemment. Le taux des 30-44 ans diminue depuis 1999. La proportion de personnes de 45-59 ans a fortement augmenté entre 1999 et 2007 puis s'est stabilisé.

Les taux des personnes âgées de plus de 60 ans diminuent, ce qui contribue au « rajeunissement » de la commune.

A noter cependant que ces évolutions sont relatives, en raison du faible nombre d'habitants.

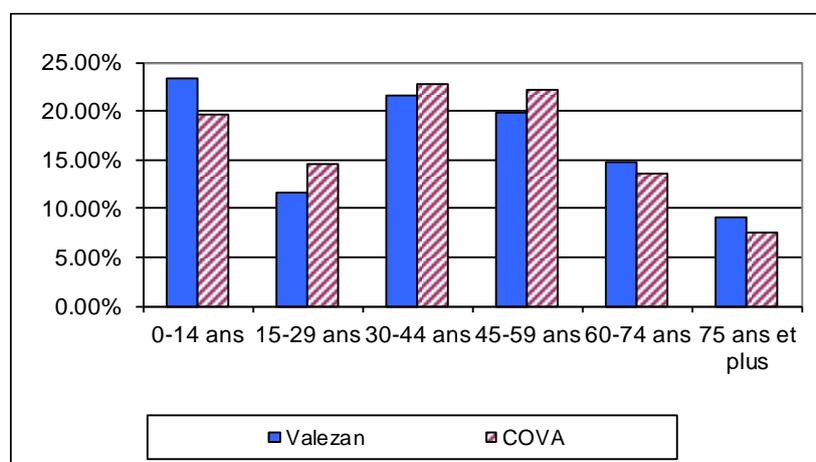
Graphique 3 : Evolution de la structure par âge de la population entre 1999 et 2012



Source : chiffres de l'INSEE.

Sur l'ensemble de la COVA, les populations les plus nombreuses sont les 30-44 ans, suivies de près par les 45-59 ans, puis les 0-14 ans (taux compris entre 20,27 et 23,87 %). Le taux de chaque classe d'âges d'actifs (15 à 59 ans) est supérieur à celui de Valezan. Le taux des classes d'âges des plus de 60 ans est inférieur sur l'ensemble de la COVA par rapport à celui de Valezan.

Graphique 4 : Comparaison de la structure par âges de la commune déléguée de Valezan et de la COVA



Source : chiffres de l'INSEE.

L'analyse de l'indice de vieillesse¹ démontre un certain rajeunissement de la population de Valezan entre 2007 et 2012, puisque celui-ci tend à diminuer. L'indice idéal se situe à 0,5. Inversement, l'indice de jeunesse² qui augmente démontre la même chose.

Tableau 2 : Evolution des indices de vieillesse et de jeunesse

	1999	2007	2013
moins de 20 ans	44	38	64
plus de 60 ans	40	42	55
indice de vieillesse	0.91	1.11	0.86
indice de jeunesse	1.10	0.90	1.16

Source : chiffres de l'INSEE.

L'ensemble des communes de la COVA présente une population plus jeune, avec un indice de vieillesse de 0,78.

¹ Indice de vieillesse : rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans.

² Indice de jeunesse : rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Plus il est élevé, plus la population est jeune.

2 UN PARC DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION CONTINUE

2.1 Des résidences secondaires légèrement plus nombreuses que les principales

Le nombre total de logement connaît une progression de 31% entre 1999 et 2012, pour atteindre 200 unités en 2012. Les résidences secondaires représentent un peu plus de la moitié du parc. Il s'agit principalement de bâtiments anciens rachetés et rénovés par des personnes extérieures à la commune. Dans les montagnettes, les anciens chalets d'alpage devenus résidences secondaires appartiennent souvent à des personnes originaires de la commune. A noter que de certaines résidences secondaires deviennent résidences principales : des retraités viennent s'installer à l'année une fois leur carrière terminée. Le nombre de logements vacants est en forte baisse : ils ont été transformés essentiellement en résidences secondaires et quelques-uns en résidences principales.

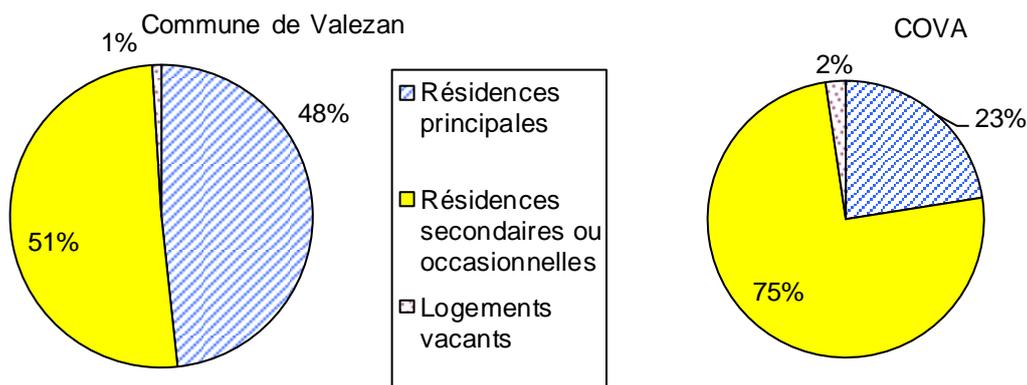
Tableau 3 : Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1999 et 2012

	1999		2008		2013	
Ensemble des logements	152	100.00%	190	100.00%	205	100.00%
Résidences principales	65	42.76%	80	42.11%	99	48.29%
Résidences secondaires et logements occasionnels	78	51.32%	92	48.42%	104	50.73%
Logements vacants	9	5.92%	18	9.47%	2	0.98%

Source : INSEE.

A l'échelle de la COVA, les résidences secondaires dominent, avec 76%. Cette proportion est due à la présence des stations de ski de La Plagne, Landry et Peisey-Nancroix. Le parc intercommunal s'élève à 18 996 unités.

Graphique 5 : Logements par catégorie – comparaison commune / COVA



Source : chiffres de l'INSEE.

2.2 Un parc de logements dominé par la maison individuelle et des résidences principales occupées majoritairement par le propriétaire

En 2012, le parc de logements se compose à 82,9% de maisons individuelles, ce qui est caractéristique des communes rurales. Les résidences principales sont en général de grands logements :

- 41,1% comptent 5 pièces ou plus
- 28,4% comptent 4 pièces.

Les 17% d'appartements correspondent souvent à des maisons de village au gros volume, qui comptent plusieurs logements.

Les résidences principales sont occupées très majoritairement (à 83,2%) par le propriétaire, ainsi que le montre le tableau ci-dessous. Les locataires représentent 15,8% des foyers. Le nombre de foyers logés gratuitement reste faible.

Tableau 4 : Résidences principales selon le statut de l'occupation

	2012			2007	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Nombre	%
Ensemble	96	100.0%	226	78	100.0%
Propriétaire	80	83.3%	186	62	79.5%
Locataire	15	15.6%	37	14	17.9%
dont d'un logement HLM loué vide	2	2.1%	3	0	0.0%
Logé gratuitement	1	1.0%	3	2	2.6%

Source : chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de la COVA, les appartements dominent le parc des logements, avec 75,9%. Ce fort taux s'explique par les communes de type plus « urbain » d'Aime ou Mâcot et les nombreux appartements des logements touristiques des stations.

Les locataires représentent 27,9% des occupants des résidences principales, dont 9,6% en logement HLM loué vide.

2.3 Une évolution du nombre de personnes par ménage impactant le besoin en logements

Fait rare, le nombre de personnes par foyer de Valezan augmente entre 2007 et 2012 pour passer de 2,21 à 2,35. Cette évolution correspond à la structure familiale observée dans la partie relative aux classes d'âges.

A l'échelle de la COVA, le nombre de personnes par foyer diminue légèrement entre 2007 et 2012 : il passe de 2,33 à 2,30. Il est légèrement inférieur à celui de la commune déléguée de Valezan.

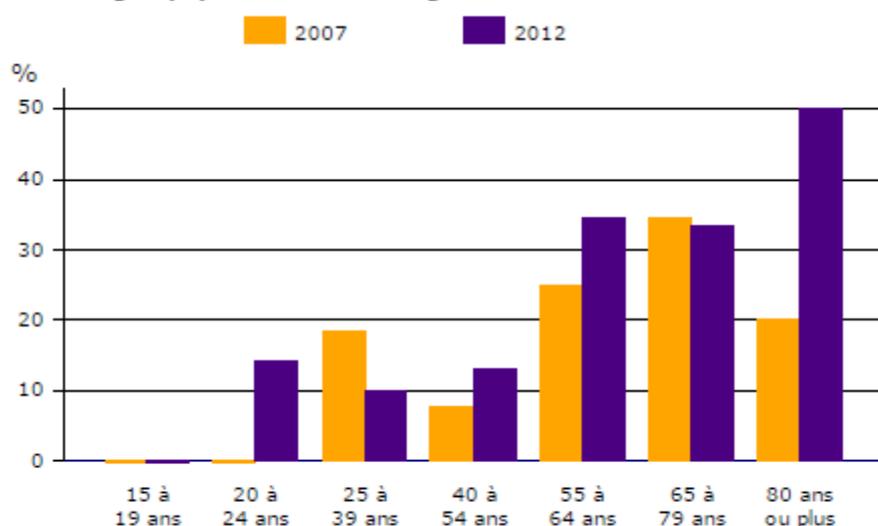
A Valezan, un certain nombre de résidences principales créés entre 1999 et 2007 a servi au maintien de la population, en raison de la diminution du nombre de personnes par foyer. Par contre, les 18 nouveaux logements qui ont vu le jour entre 2007 et 2012 ont permis la croissance démographique.

Tableau 5 : Evolution comparée de la population, du nombre de ménage et des logements principaux

	1990	1999	2007	2012
Population	164	157	172	226
Soit une évolution de	-7	15	54	
	-0.5%/an	1.1%/an	5.6%/an	
Nombre de résidences principales	57	65	78	96
Soit une évolution de	8	13	18	
	0.89 par an	1.62 par an	3.6 par an	
Nombre de personnes par foyer	2.88	2.42	2.21	2.35
Nombre de logements nouveaux nécessaires au maintien de la population	8	6	-5	
Nombre de logements nouveaux ayant permis une croissance démographique	0	7	18	

Source : chiffres de l'INSEE.

Les plus de 80 ans sont les plus concernée par la solitude : 50% ont déclaré vivre seuls en 2012. Il s'agit de moins de 10 personnes vu le nombre d'habitants de plus de 80 ans sur la commune. Ce taux a fortement augmenté entre 2007 et 2012.

Graphique 6 : Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

2.4 Parc social, Programme Local de l'Habitat

Il n'y a pas de Programme Local de l'Habitat sur le territoire.

2.4.1 Caractéristiques du parc social

La commune déléguée de Valezan compte, en 2015, deux logements locatifs sociaux. Il semble s'agir de logements privés loués à des loyers modérés.

La commune possède six logements loués à loyer modéré, mais non conventionnés.

2.4.2 Logement pour personnes âgées

La commune d'Aime dispose d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Cet établissement public compte 41 places, dont

- 12 places en unité de soin spécifique Alzheimer,
- 1 place d'hébergement temporaire,
- 1 place en accueil de jour

(Source : Guide des retraités & personnes âgées du canton d'Aime 2014).

A Landry existe un accueil de jour pour les malades d'Alzheimer.

Une réflexion est en cours pour la création de petites structures à destination des personnes âgées sur le périmètre de la communauté de communes des Versants d'Aime.

2.5 Analyse des permis de construire attribués entre 2005 et 2015

2.5.1 Caractéristiques des permis

Cette analyse se base sur les permis de construire attribués entre 2005 et 2015 par la commune (année de dépôt ; ils ont pu être accordés au début de l'année suivante).

Sur les 11 ans, 45 permis de construire ont été attribués, dont 5 pour de la maison individuelle et 9 pour le changement de destination, ce qui a conduit à la création de 14 nouveaux logements permanents ou secondaires. La moyenne s'élève donc à 1,27 logement par an. A noter cependant que l'un des PC pour maison individuelle correspond à de la reconstruction suite à incendie ; il n'est donc pas comptabilisé dans la consommation foncière. Les changements de destination sont deux fois plus nombreux que les constructions neuves, ce qui démontre une évolution favorable du patrimoine bâti ancien. Ils sont souvent destinés à de la résidence secondaire.

L'équipement public créé en 2012 correspond à l'unité de dépollution du village. Les deux permis accordés pour de l'activité industrielle concernent tous deux la déchetterie : abri sur le pont à bascule et une extension – modernisation. Le permis pour un commerce en 2009 est celui de l'agrandissement du snack du plan d'eau.

Tableau 6 : Permis de construire attribués entre 2005 et 2015

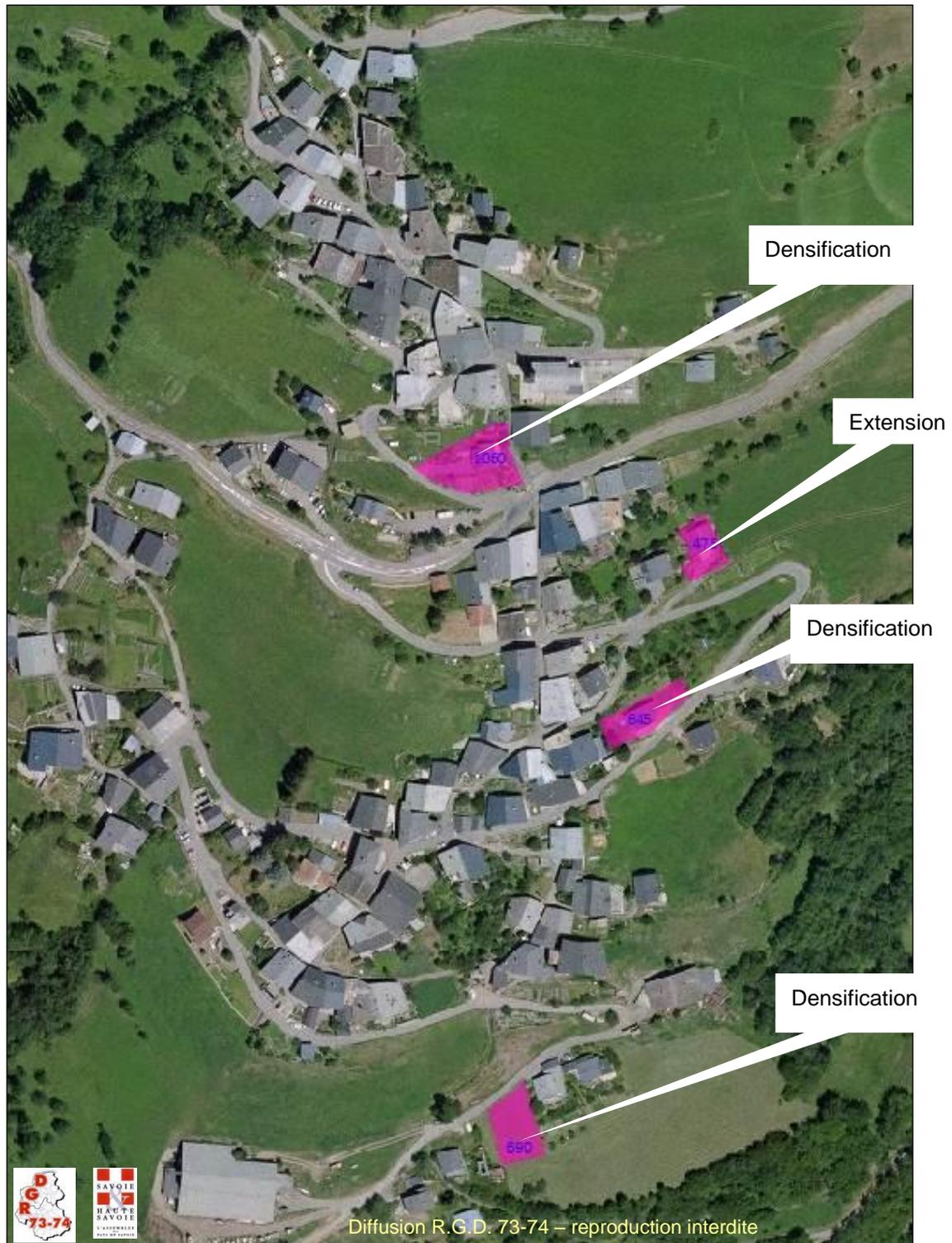
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total	Moyenne 2005/2015	% du nombre total de PC
Maisons individuelles	2	1						1			1	5	0.45	11.11%
Changement de destination vers le logement	1	2	3		1	1			1			9	0.82	20.00%
Modification, extension		4	1	1	3	2	1	1		2	1	16	1.45	35.56%
Bâtiment agricole												0	0.00	0.00%
Garage, remise, autres annexes			2	1	1		2	1		2		9	0.82	20.00%
Equipements publics								1				1	0.09	2.22%
Commerces, bureau					1							1	0.09	2.22%
Constructions industrielles ou artisanales						1				1		2	0.18	4.44%
Réhabilitation chalet d'alpage	2											2	0.18	4.44%
TOTAL	5	7	6	2	6	4	3	4	1	5	2	45	4.09	100.00%

Source : à partir de données communales

2.5.2 Analyse de la consommation de l'espace entre 2005 et 2015

Entre 2005 et 2015, 2 870 m² ont été consommés pour la construction de quatre maisons individuelles. Trois terrains se situent dans l'enveloppe urbanisée et représentent 2 395 m². Il s'agissait soit de potager, soit d'un petit pré de moins de 700 m². La dernière maison a vu le jour en extension du village, sur des espaces occupés par des jardins potagers et en périphérie de prés de fauche.

Carte 1 : Consommation foncière à Valezan



2.6 Parc des logements vacants ou constructions à réhabiliter

Un inventaire des logements vacants et des bâtiments potentiellement transformables en logement(s) moyennant d'importants travaux (ex. habitation en très mauvais état, ancien bâtiment agricole ou hangar) a été réalisé avec les élus.

Les résultats sont les suivants :

- 2 logements vacants
- 5 constructions anciennes peuvent être transformées ou réhabilitées en logement(s)
- 2 parties de constructions peuvent être transformées ou réhabilitées

Les possibilités de rénovation du bâti ancien deviennent très limitées sur la commune déléguée de Valezan, car de très nombreux bâtiments ont déjà fait l'objet de travaux de transformation en logement. La plupart sont devenus des résidences secondaires, car les jeunes de la commune ou des alentours n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour la rénovation. Il sera donc important que le PLU définisse de nouvelles possibilités de construire du logement neuf, notamment pour la population permanente.

2.7 Caractéristiques du POS en vigueur

Dans le POS en vigueur, 53 886 m² (soit 5,39 ha) sont disponibles à l'urbanisation, dont 27 456 m² (2,74 ha) dans l'enveloppe aujourd'hui bâtie et 26 430 m² (2,64 ha) en extension de l'urbanisation. Pour mémoire, le SCOT propose un dimensionnement de 2,7 ha pour l'habitat permanent sur la période 2015 – 2030.

A l'amont de la RD, les terrains dans l'enveloppe bâtie sont de petits tènements de surface inférieure à 800 m² et très morcelés. Certains sont utilisés comme jardins potagers. Les surfaces les plus importantes en extension (4 480 et 8 220 m²) sont classées en zone IINA au POS ; une modification du document d'urbanisme est nécessaire pour rendre les terrains constructibles.

A l'aval de la RD, plusieurs grands tènements se situent dans l'enveloppe déjà bâtie :

- une zone IINA de 8 888 m², dont l'accès semble compliqué ; une modification du POS est nécessaire pour rendre les terrains constructibles ;
- une zone UD de 5 310 m² immédiatement en aval de la RD ; l'accès aux constructions potentielles pourrait se faire directement sur la RD ;
- deux zones UAr de 2 590 et 1 805 m², qui sont en réalité inconstructible au POS en raison des difficultés d'accès ;
- une zone UD de 1 645 m² qui est morcelée et occupée en partie par des jardins et vergers.

Le reste se compose de petits tènements de surface inférieure à 900 m² en général morcelée. Deux extensions assez conséquentes sont recensées :

- environ 4 586 m² situés dans le périmètre des 100 mètres du bâtiment d'élevage et classés en zone UD ;
- environ 3 010 m² classés en IINA et donc inconstructibles en l'état.

En général, les terrains en extension sont identifiés comme à enjeu agricole de niveau 1 par le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du SCOT.

Ainsi, si l'on retranche les terrains classés en zone IINA et en zone UAr et de fait inconstructibles dans le POS en vigueur, les surfaces réellement disponibles s'élèvent à 22 270 m² (2,22 ha), dont 1,26 ha dans l'enveloppe et 0,96 ha en extension.

Carte 2 : Terrains disponibles dans le POS

En jaune : surfaces dans l'enveloppe bâtie ; en orange, surface en extension de l'enveloppe bâtie



3 QUELLES PERSPECTIVES DE POPULATION ET DE LOGEMENTS POUR LES 10 PROCHAINES ANNEES ?

3.1 En termes quantitatifs

Le Schéma de Cohérence Territoriale prévoit un dimensionnement des zones constructibles à destination d'habitat de 2,9 ha sur la période 2015 – 2030. Cette surface correspond, selon le SCOT, à la production d'environ 3 logements par an, dont une partie en réhabilitation du bâti ancien et tient compte d'une certaine diversité de l'habitat.

3.2 En termes qualitatifs

La maison individuelle avec 4 pièces ou plus représente une très grande part du parc des résidences principales. Ce type de logement semble bien adapté à la taille actuelle des ménages (2,35 personnes). Il paraît donc souhaitable de poursuivre la création de grands logements pour accueillir des familles avec enfants.

Par ailleurs, les personnes âgées de plus de 65 ans sont les plus concernées par la solitude. Les questions suivantes se posent :

- peuvent-elles facilement vivre seules ?
- peuvent-elles encore entretenir leur propriété (jardin...) ?
- accepteraient-elles de quitter leur maison pour un logement adapté ?
- ou faut-il développer / renforcer les aides pour le maintien à domicile ?

POPULATION ET LOGEMENT : SYNTHÈSE ET ENJEUX**Synthèse**Démographie

226 habitants en 2012, forte croissance (+5,6%) entre 2007 et 2012, grâce aux migrations.

Une structure familiale et une population qui rajeunit.

Une légère augmentation du nombre de personnes par foyer (2,35 en 2012).

Logement

200 logements, dont 48% de résidences principales (96 unités) et 51% de résidences secondaires (102 unités).

Une prépondérance des grands logements occupés par les propriétaires.

2 logements locatifs sociaux dans le parc privé. Pas de PLH.

2 logements recensés vacants et 7 constructions pouvant être réhabilitées / transformées en logements moyennant d'importants, voire très importants, travaux de transformation.

5,39 ha disponibles dans le POS en vigueur, 2,63 dans l'enveloppe bâtie et 2,8 en extension.

Un SCOT qui prévoit un dimensionnement des zones constructibles de 2,9 ha entre 2015 et 2030.

Enjeux généraux

↳ **Prévoir une évolution démographique en adéquation avec les capacités des réseaux et tenant compte des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers.**

↳ **Diversifier la typologie des logements à partir du T2, pour correspondre aux caractéristiques des ménages et veiller à les rendre accessibles à tous.**

↳ **Réfléchir à l'opportunité de développer les logements locatifs.**

↳ **Mettre en œuvre des projets organisés, peu consommateurs de foncier et répondant aux problématiques du logement pour tous.**

↳ **Poursuivre la réhabilitation du bâti ancien.**

↳ **Redéfinir les possibilités d'urbanisation en compatibilité avec le SCOT.**

4 AGRICULTURE

D'après le Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier (devenu l'Observatoire de l'Espace Agricole, Naturel et Forestier), la Surface Agricole Utile (SAU) communale s'élève à 481 ha (PACAGE 2014). L'enquête pastorale de 1996 indique que les surfaces d'alpages s'élèvent à 275 ha.

La commune appartient au périmètre de l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) Beaufort, mais aussi aux IGP (Indication Géographique Protégée) suivantes :

- emmental de Savoie
- emmental français Est-Central
- gruyère
- pommes et poires de Savoie
- tomme de Savoie

4.1 Caractéristiques des exploitations agricoles

Selon les données PACAGE disponibles sur l'Observatoire des Territoires de la Savoie, en 2014, 15 agriculteurs professionnels exploitent des terres sur la commune déléguée de Valezan, dont 4 ont leur siège sur la commune.

Le diagnostic agricole a été réalisé avec le conseil municipal et suite à enquête auprès des agriculteurs qui ont accepté de répondre.

Tableau 7 : Nombre de déclarants sur la commune déléguée de Valezan et sur la COVA

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Avec parcelles sur la commune déléguée de Valezan	10	11	10	11	11	12	12	15
Avec siège sur la commune déléguée de Valezan	4	4	4	4	4	3	4	4
Avec siège sur la COVA	60	56	57	58	57	59	57	56

Source : données PACAGE 2007-2014.

4.1.1 Les exploitations communales

Quatre exploitations agricoles avec bâtiment d'élevage sur la commune sont recensées :

- une exploitation de type GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) regroupant quatre associés ; il s'agit d'une installation classée pour l'environnement vu les caractéristiques du cheptel ;
- trois exploitations individuelles.

A cela s'ajoute une personne habitant sur la commune, mais dont les bâtiments d'élevage sont sur une commune voisine.

L'élevage est la seule activité, accompagnée logiquement par la pâture et la production de fourrage.

Le GAEC compte un cheptel d'environ 130 vaches laitières et 120 génisses. La production de lait est vendue à la coopérative d'Aime pour être transformée en Beaufort. Il emploie quatre personnes à temps plein, plus un saisonnier en été. La pérennité de l'activité est assurée sur les 10 ans à venir.

Il exploite environ 220 ha, dont 210 sur la commune déléguée de Valezan et 10 ha en dehors de la commune.

Parmi les trois exploitations individuelles, deux sont en élevage bovins lait. Elles totalisant environ 18 vaches laitières et 42 génisses avec une exploitation de 70 ha sur la commune. Le lait est également vendu à la coopérative d'Aime pour le Beaufort. Cependant la pérennité d'une de ces structures ne semble pas assurée à l'échéance de 10 ans.

La troisième exploitation individuelle correspond à un élevage de chèvres pour la viande. Le cheptel s'élève à 50 têtes. Elle possède également 7 vaches laitières. Une partie de l'année la production est transformée sur place sinon cela se fait à la coopérative d'Aime. La pérennité de cette structure semble assurée et un projet de développement de l'activité est à l'étude. La surface d'exploitation se trouve dans la commune avec 90 ha dont 80 ha en alpage.

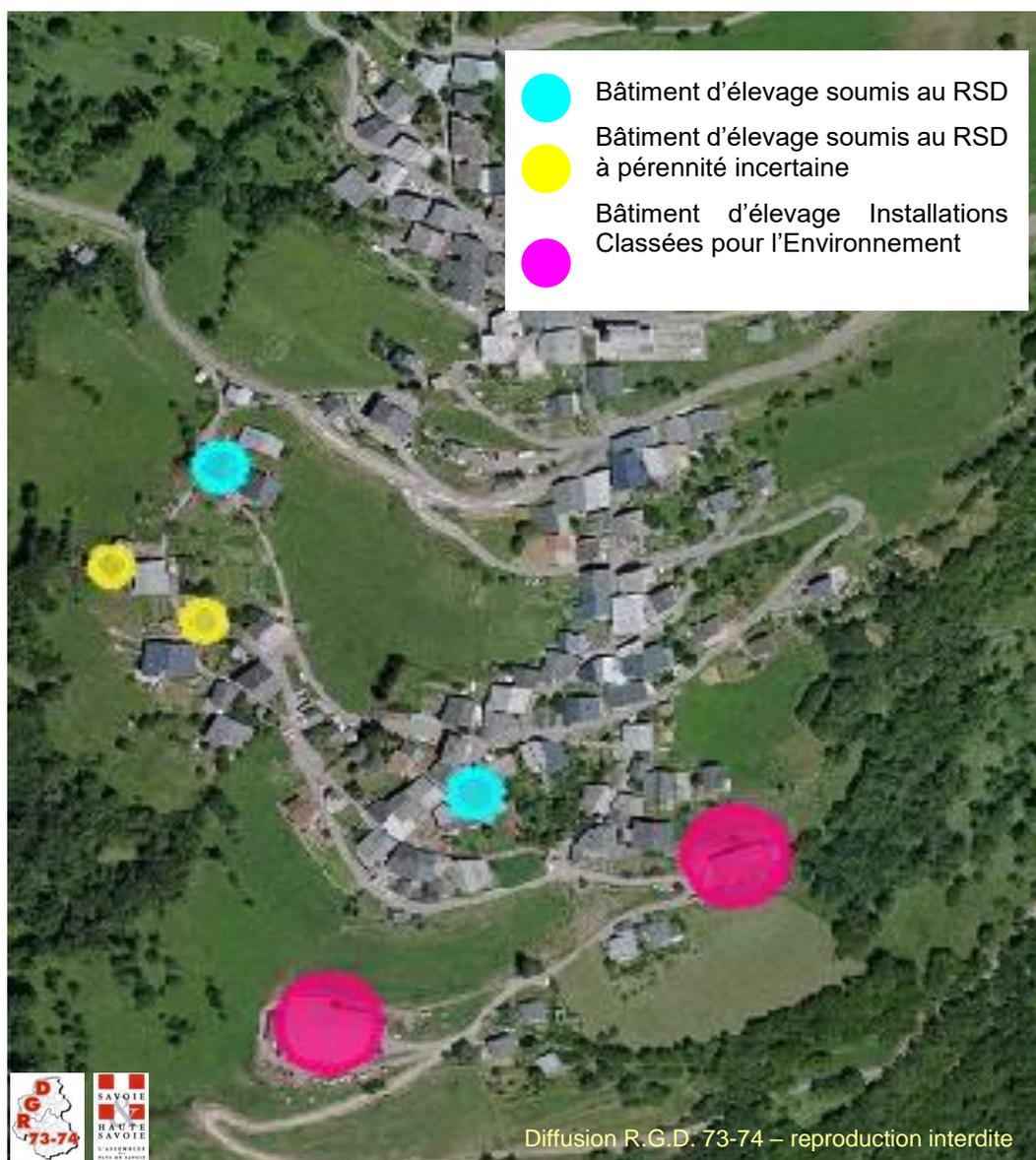
4.1.2 L'exploitation extérieure

Une exploitation dont le siège et les bâtiments sont aux Chapelles entretien 40 ha sur la commune déléguée de Valezan. Elle compte un cheptel de 70 vaches laitières et 60 Génisses

4.1.3 Récapitulatif

Type d'exploitation / Cheptel	Vaches laitières	Génisses	Caprins
GAEC	130	120	0
Individuel	25	32	50
Extérieur	70	60	0
Total	225	212	50

La localisation des bâtiments d'élevage figure sur la carte ci-après.

Carte 3 : Localisation des bâtiments d'élevage

Deux projets de bâtiments sont à venir. Le premier concerne le GAEC qui envisage à côté de son étable principale une stabulation pour les génisses, un stockage de fourrage et un hangar à matériel. Le deuxième concerne l'une des exploitations individuelles qui a un projet de bâtiment pour le troupeau de chèvres ; le lieu n'est pas encore défini.

4.2 Utilisation des alpages

Les alpages appartenant à la commune déléguée de Valezan mais situés sur la commune de Beaufort-sur-Doron sont utilisés par un groupement pastoral dont les éleveurs de Valezan sont membres (les agriculteurs de Granier constituant les autres membres du groupement). Les montagnettes situées sur le versant du Grand Châtelet sont pâturés au printemps et en automne par les agriculteurs de Valezan.

Le groupement pastoral assure également l'entretien de l'alpage de Plan Pichu pendant une période de 110 jours.

4.3 Plan d'épandage des effluents agricoles

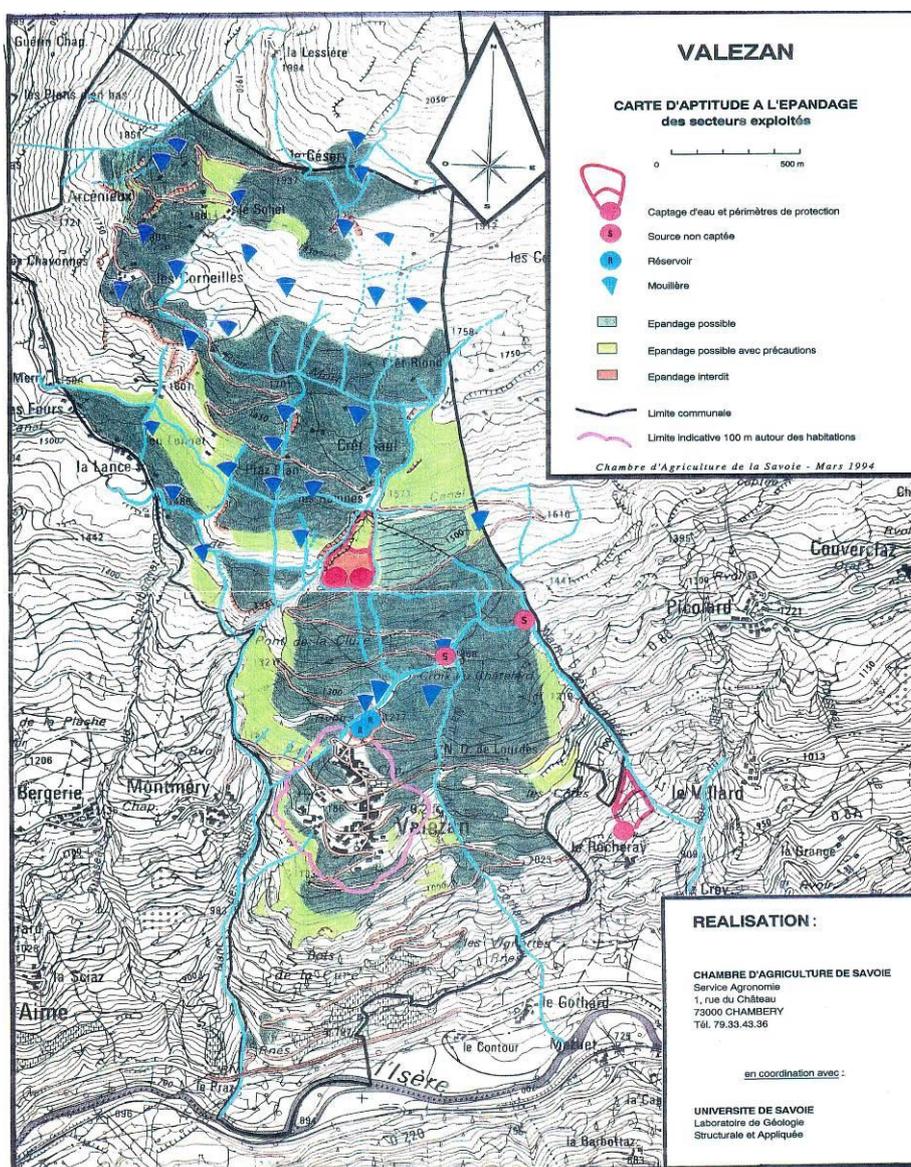
Un plan d'épandage des déjections animales en vue de la résorption des pollutions d'origine agricole dans la Tarentaise dans le cadre des Jeux Olympiques de 1992 a été mis en place en 1994 sur la commune déléguée de Valezan.

La carte d'aptitude à l'épandage des surfaces est définie par la prise en compte hiérarchisée de l'ensemble des contraintes afférentes à l'épandage des matières organiques :

- contraintes géologiques,
- contraintes hydrologiques,
- contraintes géographiques,
- contraintes réglementaires,
- contraintes agronomiques,
- contraintes climatiques.

La carte d'aptitude à l'épandage recense 195 ha où l'épandage est autorisé et 47 ha où l'épandage doit rester modéré (possible avec précautions).

Carte 4 : Aptitude des sols à l'épandage



4.4 Espaces agricoles

4.4.1 Secteurs irrigués

Source : COVA – www.versantsdaime.fr

La Communauté de communes des Versants d'Aime entretient la prise d'eau dans l'Ormente qui alimente un réseau d'irrigation couvrant 220 hectares sur les communes déléguées de la Côte d'Aime, Valezan et Bellentre (commune de La Plagne – Tarentaise).

Le versant du soleil est exposé plein sud avec une pente moyenne de l'ordre de 40%. Compte tenu de ce contexte topographique et climatique, ce versant est irrigué depuis des siècles à partir de canaux creusés le long du versant pour amener de l'eau à partir du torrent de l'Ormente. Le réseau primaire comporte 3 canaux principaux :

- Le canal des Chapelles
- Le canal de Valezan qui alimente aussi Bellentre
- Le canal de La Côte d'Aime

Ces trois canaux ont été creusés et entretenus à la main durant des siècles. Pour assurer la pérennité des canaux, le SIVOM du Canton d'Aime a réalisé en 1986 une conduite d'amenée primaire pour réalimenter les canaux aux entrées des périmètres en limitant les contraintes d'exploitation. La Communauté de communes des Versants d'Aime, qui a pris la suite du SIVOM, entretient aujourd'hui cette prise d'eau dans l'Ormente.

Le réseau d'irrigation est ensuite géré par les agriculteurs.

Valezan est doté d'un réseau d'irrigation qui s'inscrit dans un programme global d'irrigation sur le versant sud. Vingt-cinq hectares sont irrigués en 2015 sur 70 ha prévus par le projet.

4.4.2 Cartographie de l'importance des surfaces agricoles

Source : Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, diagnostic foncier agricole, pour l'APTV, dans le cadre du SCOT, octobre 2013.

Plusieurs critères reflétant les enjeux agricoles ont été en compte. Ces critères ont été identifiés à la suite de l'analyse de l'agriculture sur le territoire et des besoins actuels et futurs qui assureront la pérennité de cette activité économique.

Les exploitants agricoles du territoire ont été fortement associés à la démarche. Ils ont en effet participé à la collecte des données, puis validé l'adéquation des résultats obtenus avec la réalité du terrain. Les élus des collectivités du territoire ont aussi été associés à la collecte d'information et à la restitution de la carte de synthèse.

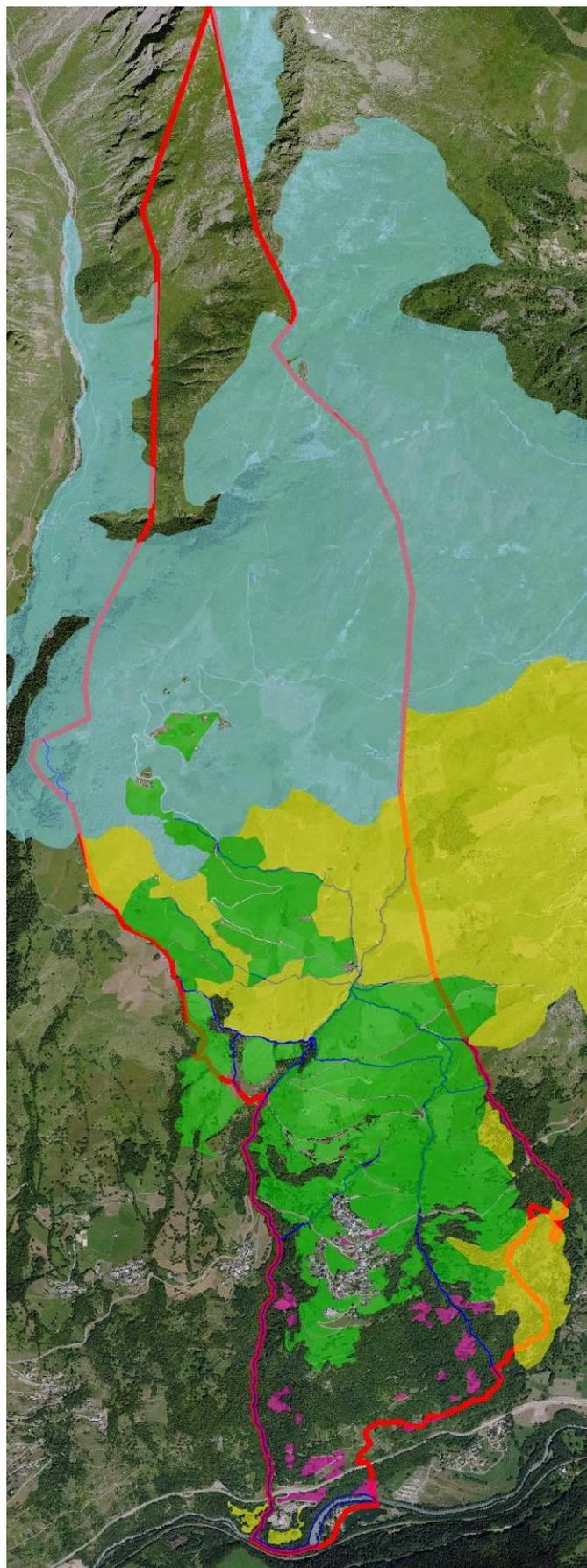
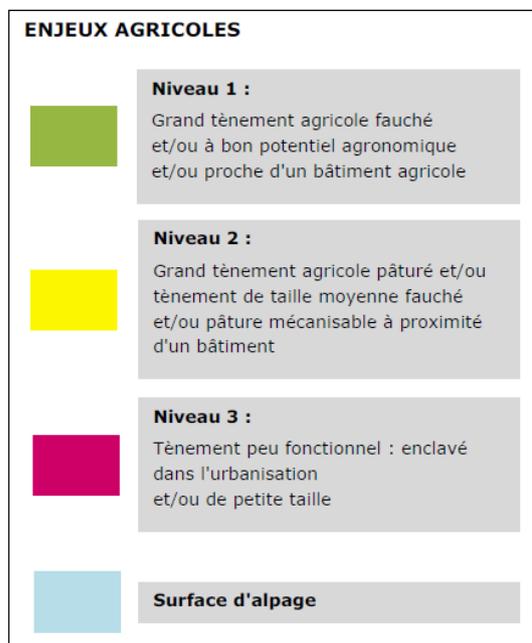
Au final, les surfaces agricoles de la Tarentaise sont classées selon trois catégories :

- Les surfaces à enjeu agricole très fort,
- Les surfaces à enjeu agricole fort,
- Les surfaces à enjeu agricole faible ou sans enjeu.

Les critères de classement des terrains sont les suivants :

- L'usage des surfaces : fauche, pâture
- Le potentiel agronomique : l'irrigation
- Les surfaces à proximité des bâtiments d'élevage
- La taille des tènements agricoles
- L'enclavement dans l'urbanisation existante

Carte 6 : Enjeux agricoles de la commune déléguée de Valezan



La carte de synthèse des enjeux agricoles est réalisée selon les points suivants :

- Enjeu 1, enjeu agricole très fort
 - surface mécanisable > 1 ha
 - surface irriguée ou irrigable (dans les zones urbanisées, seulement si le tènement est supérieur à 5000 m²)
 - pâture de proximité, mécanisable (dans les zones urbanisées, seulement si le tènement est supérieur à 1 ha et contigüe au bâtiment)

Environ 185 ha sont recensés à enjeu agricole de niveau 1.

- Enjeu 2, enjeu agricole fort
 - surface mécanisable comprise entre 5000 m² et 1 ha
 - surface non mécanisable supérieure à 1 ha
 - pâture de proximité, non mécanisable (dans les zones urbanisées, seulement si le tènement est supérieur à 1 ha et contigu au bâtiment)

Environ 95 ha sont classés en enjeu agricole de niveau 2.

- Enjeu 3, enjeu agricole faible : surfaces non mécanisables entre 5000 m² et 1 ha
- Par ailleurs, de manière générale :
- les tènements de moins de 5000 m² sont classés en enjeu faible,
 - les tènements de moins de 1 ha inclus dans l'urbanisation sont déclassés d'un rang, même s'ils sont irrigués ou irrigables.

Près de 10 ha sont en enjeu agricole de niveau 3.

Au total, environ 290 ha sont recensés comme espace agricole à enjeu, hors alpage.

Les prés de fauche représentent une importance particulière pour l'autonomie fourragère des exploitations en AOC Beaufort, dont le cahier des charges impose qu'au minimum 75% des besoins en foin et pâture proviennent de l'aire géographique ou que, en insuffisance de foin, 75% minimum de la production annuelle de lait provienne de fourrage provenant de l'aire géographique. Leur diminution entraîne des conséquences négatives en chaîne sur les exploitations, les outils de transformation (coopératives), les filières concernées (Beaufort notamment) et plus largement sur le territoire, car des secteurs difficilement exploitables seront abandonnés par l'agriculture.

Les pâturages à proximité des bâtiments d'élevage sont également importants pour le fonctionnement de l'exploitation.

Les alpages couvrent environ 288 ha.

4.5 Prise en compte du Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier

Les principales recommandations du Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier sont :

- de préserver les surfaces présentant un enjeu important pour l'agriculture ;
- d'éviter d'enclaver dans l'urbanisation les sièges d'exploitation et les bâtiments d'élevage, notamment des bâtiments « viables », et de préserver les pâturages de proximité ;
- de préserver les accès aux terres agricoles, aussi bien pour le passage des troupeaux que pour les engins dans les terrains mécanisables.

Les bâtiments d'élevage doivent respecter des distances d'éloignement vis-à-vis des constructions de tiers.

Des dérogations à ce principe peuvent être appliquées dans le cas de bâtiments agricoles se situant au cœur des zones urbanisées.

AGRICULTURE : SYNTHÈSE ET ENJEUX**Synthèse**

4 exploitants agricoles implantés sur la commune, auxquels s'ajoute un retraité et 1 venant de l'extérieur.

Six bâtiments d'élevage, dont 5 au cœur du bâti ou à proximité quasi immédiate.

AOP Beaufort, avec un cahier des charges stricte sur la provenance de l'alimentation du bétail.

Une cartographie identifiant les secteurs agricoles selon leurs enjeux au niveau du SCOT.

Enjeux

↳ **Préserver les espaces disponibles à proximité des bâtiments d'élevage, pour le bon fonctionnement de ceux-ci.**

↳ **Etudier l'opportunité de permettre l'installation d'un nouvel exploitant et/ou de délocaliser les bâtiments situés en centre village**

↳ **Préserver les espaces de fauche pour l'autonomie fourragère des exploitations.**

5 POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1 Les actifs

Entre 2007 et 2012, le nombre et le taux d'actifs augmentent (comme la population). D'après l'INSEE, le taux de chômage reste faible, bien qu'en augmentation. Le nombre d'élèves, étudiants ou stagiaires reste quasiment stable, pour s'élever à 7 personnes en 2012. Les retraités ou préretraités passent de 10 à 15, mais cela reste sans impact sur la structure de la population.

Tableau 8 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2013		2008	
		Nombre		
Ensemble	138		111	
Actifs en %	78.8	109	77.4	86
dont:				
actifs ayant un emploi en %	74.2	102	75.5	84
chômeurs en %	4.5	6	1.9	2
Inactifs en %, dont	21.2	29	22.6	25
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (en%)	5.3	7	7.5	8
Retraités ou pré-retraités (en%)	11.4	16	9.4	10
Autres inactifs (en %)	4.5	6	5.7	6

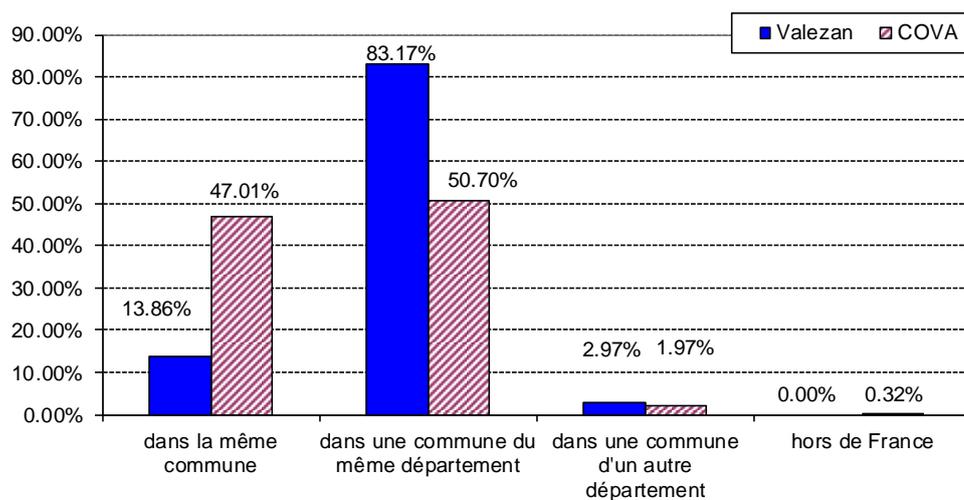
Source : chiffres de l'INSEE

D'après le graphique ci-dessous, 13,86% des actifs, soit environ 13 personnes, ayant un emploi restent sur la commune déléguée de Valezan pour travailler. Les emplois occupés par des locaux se trouvent essentiellement dans l'agriculture et à l'auberge.

Un peu plus de 83% des actifs travaillent sur une autre commune du même département. Il s'agit principalement des stations du versant d'en face : Les Arcs, La Plagne, voire, pour certains, des stations de Tignes ou Val d'Isère. Les bassins d'emplois de Bourg-Saint-Maurice, Aime, Moûtiers, voire La Léchère drainent aussi une partie des actifs de Valezan.

A l'échelle de la Communauté de Communes 47,01% des actifs travaillent sur leur commune de résidence en 2012. Ce taux relativement élevé s'explique par la présence des stations sources d'emplois.

Nota : l'INSEE ne donne pas le détail des lieux de travail pour la mise à jour de 2013.

Graphique 7 : Lieu de travail des actifs

Source : chiffres de l'INSEE.

Le nombre d'emplois sur la commune déléguée de Valezan diminue de quatre unités entre 2007 et 2012, passant de 30 à 26. Ce chiffre est loin d'être suffisant pour assurer un emploi aux 101 actifs de la commune, ce qui confirme le fait que seuls 13,86% d'entre eux travaillent sur leur commune de résidence.

Tableau 9 : Emploi et activité

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	26	30
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	101	86
Indicateur de concentration d'emploi ³	26,1	34,4
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	62,0	62,8

Source : chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de la COVA, l'indicateur de concentration d'emploi s'élève à 94 en 2012 : le territoire propose 4 721 emplois pour 5 022 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sur les 101 actifs ayant un emploi, 76,24% (soit 77 personnes) sont salariés ; les autres, soit 23,76% (24 personnes) sont indépendants ou employeurs.

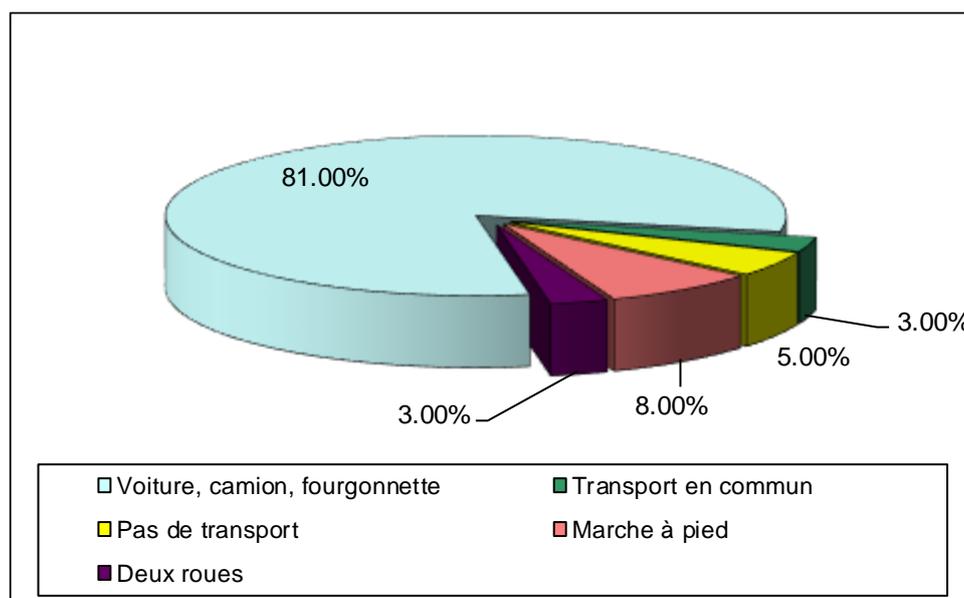
³ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Tableau 10 : Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	63	100.0%	38	100.0%
Salariés	47	74.6%	30	78.9%
Titulaire de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	26	41.3%	20	52.6%
Contrats à durée déterminée	18	28.6%	10	26.3%
Intérim	0	0.0%	0	0.0%
Emplois aidés	0	0.0%	0	0.0%
Apprentissage - stage	3	4.8%	0	0.0%
Non salariés	16	25.4%	8	21.1%
Indépendants	8	12.7%	2	5.3%
Employeurs	7	11.1%	6	15.8%
Aides familiaux	1	1.6%	0	0.0%

Source : INSEE.

L'essentiel des déplacements domicile – travail des actifs se fait en voiture ou autre moyen individuel motorisé. Une réflexion est en cours à l'échelle intercommunale sur la mise en place de transports collectifs depuis le versant du soleil jusqu'à Aime, puis en direction des stations, pour faciliter les déplacements des actifs.

Graphique 8 : Modalités de déplacements domicile – travail des actifs

Source : INSEE.

5.2 Entreprises présentes sur la commune

5.2.1 Des commerces et services limités

Au cœur du village se trouve l'auberge de Valezan qui compte 4 chambres individuelles et un gîte de groupe avec cuisine et salle à manger indépendante.

Elle fait office de bar, restaurant.

Il n'existe pas d'autres commerces ou services de proximité.

Les professionnels de santé les plus proches se situent à Aime ou Bourg-Saint-Maurice.

Un artisan maçon et un menuisier sont installés sur la commune.

L'usine d'incinération du SMITOM (Syndicat Mixte Intercantonal pour le Traitement des Ordures Ménagères) de la Haute Tarentaise est implantée sur la commune déléguée de Valezan, en aval de la RD 1090. Elle emploie une quinzaine de personnes.

5.2.2 Une activité touristique douce et diversifiée

Cinq gîtes, dont celui de l'auberge sont recensés. Ils représentent environ 60 lits.

Valezan est le point de départ de randonnées pédestres, en raquette ou à ski, telles que le Grand Châtelet ou le Dôme de Vaugelaz.

Une piste de liaison démarrant en amont du village permet d'atteindre le domaine de ski nordique de La Côte d'Aime. Des itinéraires sont également balisés pour la raquette ou pour l'initiation au ski de randonnée.

Photo 1 : Plan au départ des itinéraires de ski de fond et raquettes



Un cheminement en balcon est inscrit au Plan Départementale des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) ; il relie les villages du versant du soleil en suivant plus ou moins les courbes de niveau. D'autres cheminements partent dans les montagnettes ou en direction de Bellentre.

Le Plan Départementale des Itinéraires de Promenades et de Randonnées identifie un certain nombre de parcours sur la commune de Valezan.

Des parcours VTT (18 km balisés entre Valezan, La Côte d'Aime et Granier) ou piétons sont proposés sur la commune, pour découvrir les alpages ou le patrimoine bâti du village.

La base de loisirs des Versants d'Aime est implantée sur les communes déléguées de Mâcot-la-Plagne et Valezan. Elle comporte un plan d'eau situé sur Mâcot et des équipements sportifs et de loisirs dont une grande partie est située sur Valezan (zone pour les jeux de ballons, aire de jeux pour les plus petits, parcours aventure, tables de pique-nique...) Le bâtiment de petite restauration est également implanté à Valezan.

D'après le PPRI en cours de réalisation sur l'Isère, le site est inondable.

Photo 2 : Aire de jeux pour les plus jeunes



Photo 3 : Parcours aventure

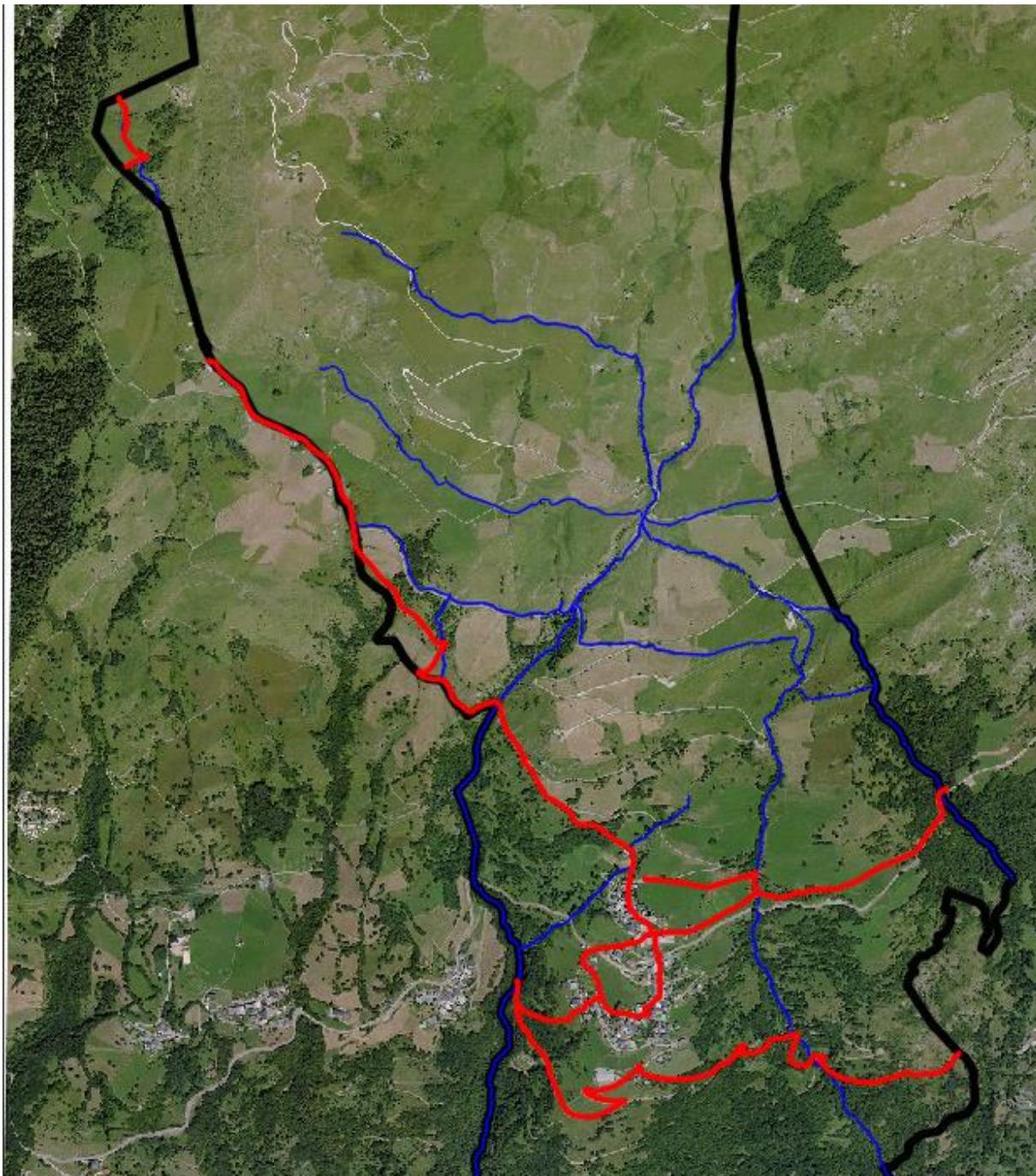


Photo 4 : Restaurant et équipements de loisirs



La commune est bordée par la voie verte, cheminement doux permettant de parcourir toute la vallée de la Tarentaise.

Carte 7 : Chemins de randonnée sur la commune déléguée de Valezan concernés par le PDIPR



Source : extrait du PRIPR

5.3 Quelles perspectives de développement économique ?

Le SCOT prévoit une meilleure structuration des activités économiques sur la Tarentaise. Il définit une trame économique basée sur la hiérarchie suivante :

- les pôles économiques de territoire, facilement accessibles et donc sur des axes stratégiques. Au nombre de quatre, ils seront gérés au niveau intercommunal et sont constitués de Moûtiers / Salins-les-Thermes, Bourg-Saint-Maurice / Sées, Aime et Bozel ;
- les zones d'activités économiques locales accueilleront les entreprises ayant un rayon d'intervention lié aux communes et aux stations proches de leur implantation. Une douzaine de zones destinées plus particulièrement à l'artisanat et à la logistique liée aux stations sont recensées ;
- les espaces économiques de proximité, de taille restreinte, qui répondent à la demande d'artisans ayant un rayonnement communal. Six sites sont identifiés au PADD.

Le PADD du SCOT n'identifie aucun secteur particulier destiné aux activités économiques à Valezan.

POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES ECONOMIQUES : SYNTHESE ET ENJEUX**Synthèse**

Des actifs travaillant pour près de 87% en dehors de leur commune de résidence (autres communes de la COVA et ensemble de la Tarentaise majoritairement).

1 auberge – restaurant au Chef-lieu.

2 entreprises liées au bâtiment.

Aucun site de développement économique potentiel prévu au SCOT.

Une petite activité touristique basée sur le patrimoine et la randonnée.

Une commune appréciée par les touristes pour la qualité de son cadre de vie (ensoleillement, accessibilité notamment).

Une base de loisirs intercommunale, sur le bas de la commune, le long de l'Isère, avec un snack situé sur Valezan.

Enjeux généraux

↳ **Faciliter les déplacements des actifs vers leur lieu de travail.**

↳ **Assurer la pérennité de cette auberge, qui constitue un lieu de rencontre pour la population.**

↳ **Tenir compte de cet équipement dans le PLU.**

↳ **Permettre, dans les zones dédiées principalement à l'habitat, les activités compatibles avec celui-ci. 7**

↳ **Valoriser et renforcer les activités touristiques douces.**

↳ **Tenir compte de cet équipement et permettre son évolution dans le cadre fixé par le PPRI.**

6 EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES COMMUNALES

6.1 Equipements communaux et services à la population

6.1.1 Bâtiments communaux

Le patrimoine communal se compose de :

- la Mairie, avec trois logements
- l'école, avec deux logements
- l'ancienne mairie, avec un logement et un second prévu
- l'ancien presbytère auquel est adossé le garage communal
- l'auberge
- l'église
- la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes
- un chalet d'alpage à La Lessière
- deux chalets d'alpage en bon état et un à l'état de ruines sur le territoire de la commune de Beaufort-sur-Doron
- une unité de dépollution des eaux usées

6.1.2 Services à la population

Les commerces et services les plus proches se situent à Aime ou Bourg-Saint-Maurice. Bourg-Saint-Maurice est notamment doté d'un hôpital.

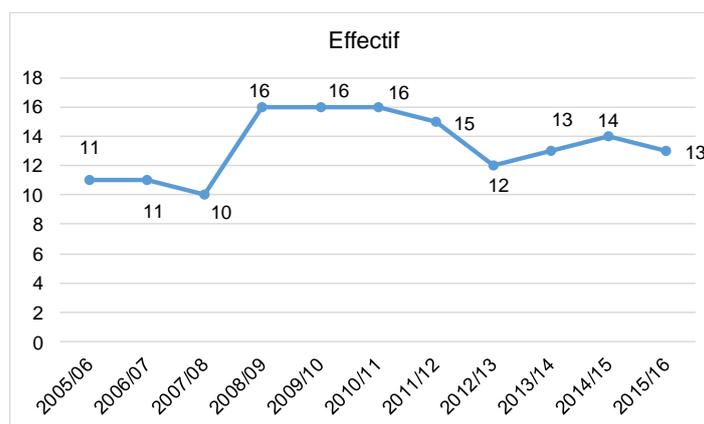
6.1.3 Enseignement

6.1.3.1 Enseignement primaire et services annexes

La commune compte une classe unique accueillant 13 élèves. Le bâtiment peut accueillir une seconde classe.

Le nombre d'élèves a baissé à la rentrée 2011, pour atteindre une douzaine et se stabilise depuis entre 13 et 14. La forte croissance démographique enregistrée entre 2007 et 2012 a permis une petite augmentation des effectifs, mais pas proportionnelle. Environ 2 enfants de Valezan vont à l'école aux Chapelles.

Il existe une garderie matin et soir, en fonction de la demande et un service de cantine assuré par l'auberge du village.

Graphique 9 : Evolution des effectifs scolaires depuis la rentrée 2005**6.1.3.2 Enseignement secondaire**

Les collégiens se rendent essentiellement à Aime, Bourg-Saint-Maurice ou Moûtiers. Les lycéens se rendent à Moûtiers, Albertville, voire Ugine, Faverges, selon les options choisies.

6.2 Transports, déplacements et stationnements**6.2.1 Transports****6.2.1.1 Une offre ferroviaire variable en fonction de la période**

Les trois communes d'Aime, Landry et Bourg-Saint-Maurice ont une gare SNCF. Elles sont desservies par des TER (Trains Express Régionaux) et des cars Rhône-Alpes, de compétence départementale, et par le TGV et autres trains grande ligne relevant de la SNCF. L'offre est nettement plus importante en période touristique que les jours ouvrables de base, en hors saison.

Ce moyen de déplacement n'est pas utilisé par les actifs de la commune pour se rendre sur leur lieu de travail.

6.2.1.2 Lignes de bus

Une ligne de bus est mise en place le jeudi tous les 15 jours pour descendre au marché d'Aime ; il dessert les villages de La Côte d'Aime et Valezan.

Une réflexion est engagée sur l'organisation d'un transport collectif régulier entre les villages de versant et Aime.

6.2.1.3 Lignes de transport scolaire

Le transport scolaire est assuré par le Département. En période scolaire, un bus relie la commune déléguée de Valezan au collège d'Aime.

Vu la configuration du village, il n'existe pas de transport scolaire pour les primaires.

6.2.2 Equipements routiers

Valezan est traversée par la RN90 qui parcourt toute la Tarentaise en fond de vallée le long de l'Isère.

Elle est desservie par la RD86, qui traverse le versant du soleil depuis Aime jusqu'à Bourg-Saint-Maurice, en passant par La Côte d'Aime, Valezan et Les Chapelles. Des voies communales irriguent ensuite le village de Valezan. Une petite route communale relie directement le village à la RN 90 en passant par les vignobles. Les voies de desserte des secteurs d'alpage et des montagnettes ne sont déneigées en hiver.

Rappel de l'article L.122-11 du Code de l'urbanisme

Lorsque les chalets d'alpage ou bâtiments d'estive, existants ou anciens, ne sont pas desservis par les voies et réseaux, ou lorsqu'ils sont desservis par des voies qui ne sont pas utilisables en période hivernale, l'autorisation, qui ne peut être qu'expresse, est subordonnée à l'institution, par l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou prendre la décision sur la déclaration préalable, d'une servitude administrative, publiée au fichier immobilier, interdisant l'utilisation du bâtiment en période hivernale ou limitant son usage pour tenir compte de l'absence de réseaux. Cette servitude précise que la commune est libérée de l'obligation d'assurer la desserte du bâtiment par les réseaux et équipements publics. Lorsque le terrain n'est pas desservi par une voie carrossable, la servitude rappelle l'interdiction de circulation des véhicules à moteur édictée par l'article L. 362-1 du code de l'environnement.

6.2.3 Circulations douces

Quelques ruelles du village ne peuvent être parcourues qu'à pied, en raison de leur étroitesse et de leur pente.

6.2.4 Contraintes de circulation

Plusieurs rues sont étroites, ce qui pose des problèmes de circulation.

Les actifs de Granier ou La Côte d'Aime passe par Valezan pour se rendre à Bourg-Saint-Maurice, induisant circulation importante le matin et le soir essentiellement. Certains automobilistes roulent vite sur la RD86. Des aménagements sont donc prévus pour ralentir et sécuriser la circulation.

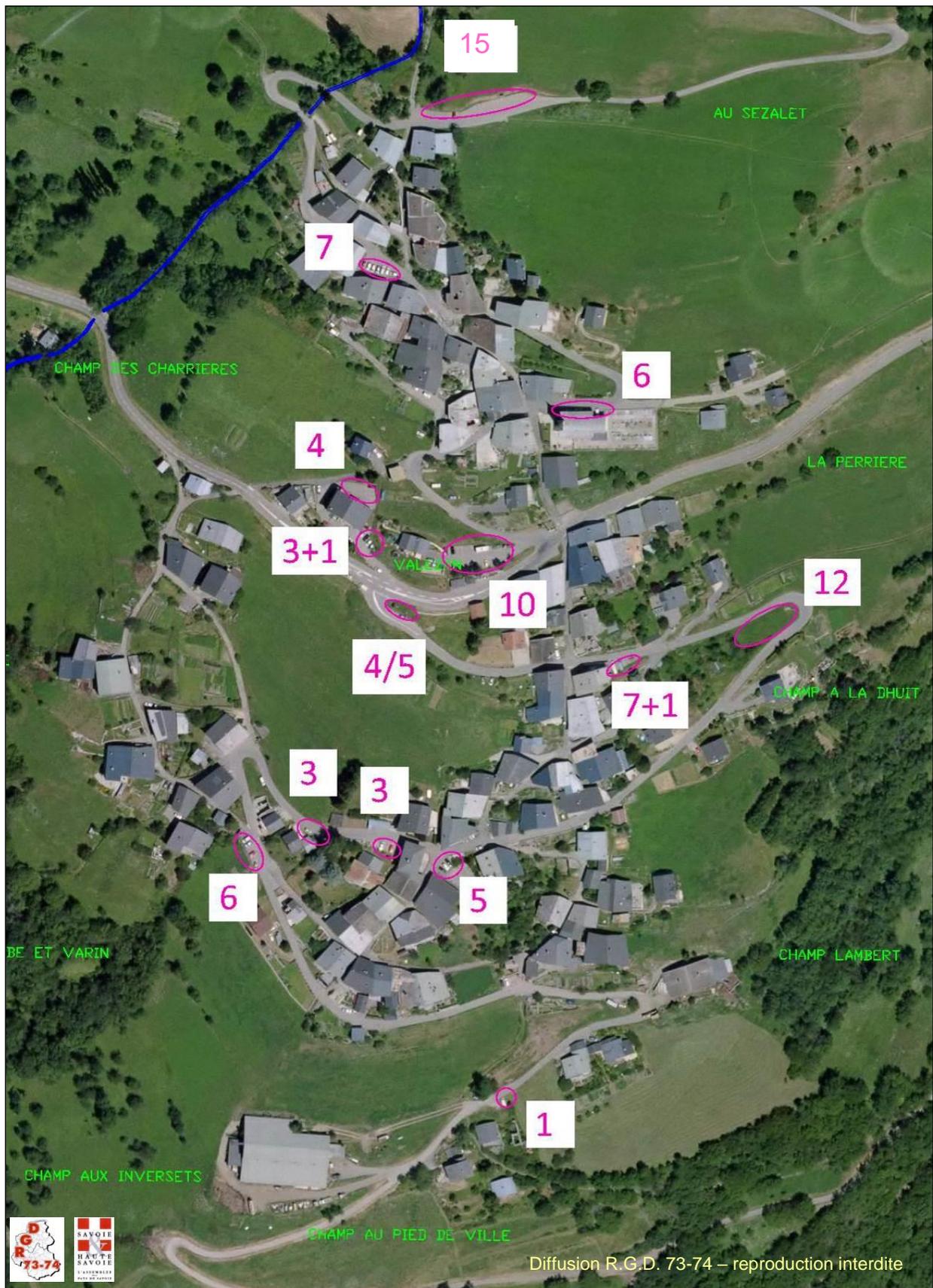
6.2.5 Inventaire des capacités de stationnement et analyse des possibilités de mutualisation

Les parkings communaux à destination de véhicules motorisés se répartissent selon la cartographie suivante.

Lorsqu'il est indiqué +1 au nombre de places, cela signifie que s'ajoute une place pour personne à mobilité réduite.

La commune a aménagé récemment plusieurs poches de stationnements. Malgré cela, les parkings demeurent insuffisants dans les secteurs denses des villages anciens.

Carte 8 : Localisation des parkings de Valezan



6.3 Infrastructures du territoire

6.3.1 Alimentation en Eau Potable

Source : SCERCL, Schéma directeur de l'alimentation en eau potable – commune déléguée de Valezan, rapport d'étude. Juin 2012.

La compétence appartient à la commune.

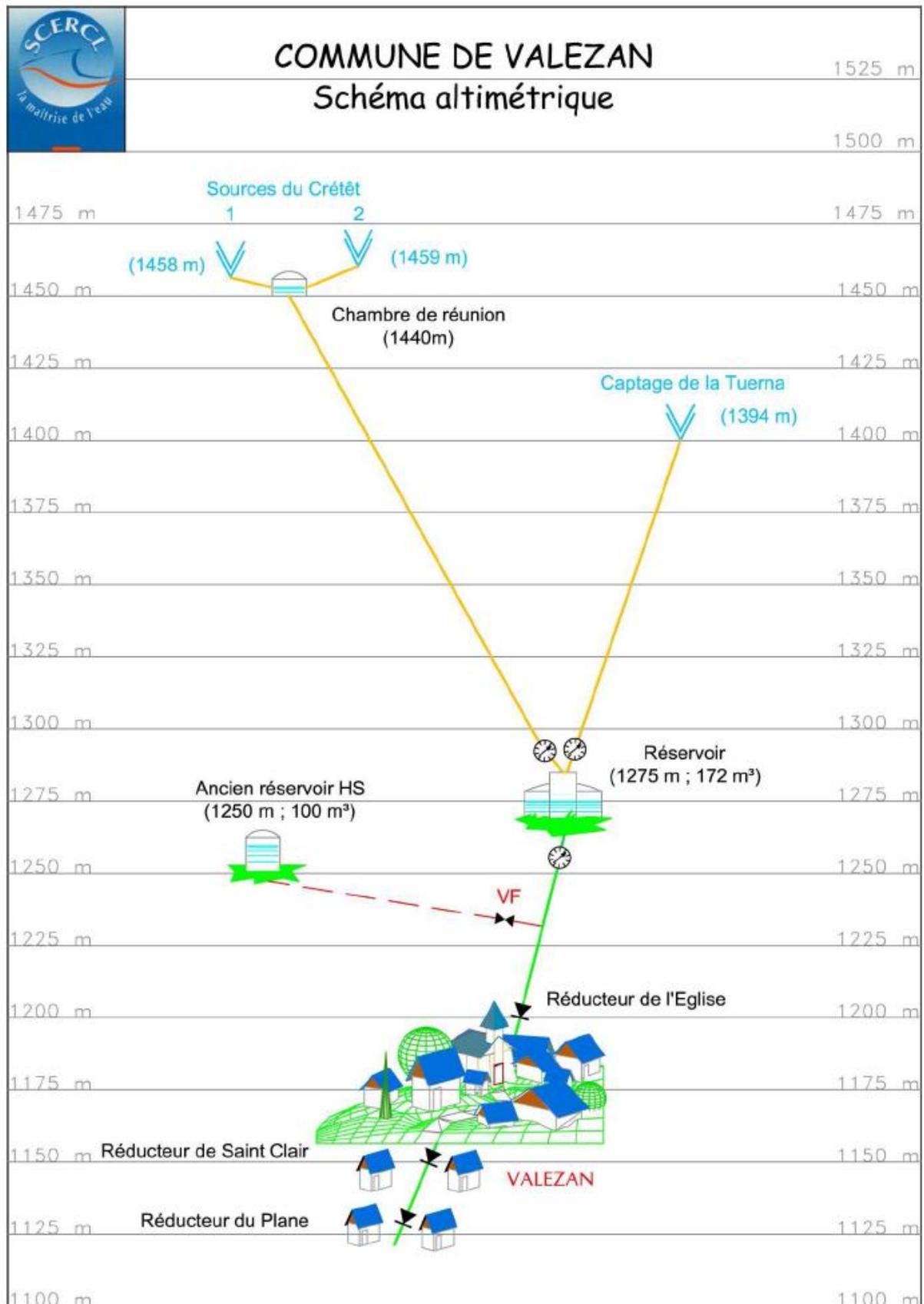
6.3.1.1 Description sommaire du réseau

La Commune déléguée de Valezan est alimentée en eau potable par :

- les deux captages de la source du Cretet dont les eaux émergent environ vers 1460 mètres d'altitude juste à l'amont de la route pastorale qui mène du Chef-lieu aux « Ravines ». Cette ressource a fait l'objet d'une procédure de périmètre de protection, l'arrêté a été signé le 13 avril 1993. Les eaux captées sont rassemblées dans un ouvrage à l'aval immédiat de la route pastorale et sont ensuite amenées au réservoir par une conduite d'adduction en diamètre 60 mm.
- le captage de la Tuerna dont les eaux émergent vers 1400 mètres d'altitude à l'amont de la route pastorale. Cette ressource a fait l'objet d'une procédure de périmètre de protection, l'arrêté préfectoral a été signé le 20 janvier 2009. Une conduite d'adduction en PEHD de 50 mm conduit directement les eaux jusqu'au réservoir.

Le réservoir possède une capacité de 180 m³. Il se situe à l'altitude de 1 275 mètres.
Le réseau a été entièrement refait en 1972.

Figure 1 : Schéma altimétrique du réseau d'alimentation en eau potable



6.3.1.2 Structure de la consommation

La commune déléguée de Valezan compte, lors de l'établissement du schéma d'alimentation en eau potable, 151 consommateurs, répartis de la façon suivante :

- 149 consommateurs « domestiques (consommation inférieure à 500 m³/an)
- 1 consommateur « intermédiaire » (consommation comprise entre 501 et 1 000 m³/an) ; il s'agit de l'auberge, avec 50 couverts. Sa consommation était de 570 m³/an.
- 1 « gros » consommateur (consommation supérieure à 1 000 m³/an) ; il s'agit du GAEC du Rognaix. Sa consommation était de 2 825 m³/an.

6.3.1.3 Bilan ressources – besoins

Ressources à l'étiage

La Collectivité est alimentée à partir de deux ressources, dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-après, selon les données de la télésurveillance en place entre août 2010 et février 2012.

Tableau 11 : Ressource à l'étiage

Captages	VOLUME MINIMUM JOURNALIER		VOLUME MINIMUM HORAIRE		Débit minimum
	Date	m ³ /j	Date	m ³ /h	
Crétêt	30/11/2011	83,0	23/11/2011*	3,50	0,96 L/s
Tuerna	18/09/2011	90,4	10/09/2011*	3,84	1,05 L/s

Besoins futurs

Le Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable est parti d'une population de 235 habitants à l'horizon 2027 ; ce chiffre semble faible au regard de la population de 2013 qui s'élève à 233 habitants. Si l'on se base sur une croissance de 1,4 à 1,7% par an en moyenne depuis 2013, la commune comptera, en 2027, environ 290 habitants.

A la population permanente s'ajoutent :

- 48 lits touristiques en gîtes
- 92 résidences secondaires (avec une estimation de 3 habitants secondaires / résidence)
- 1 auberge avec 26 lits, soit 50 couverts
- 1 exploitation agricole avec 312 UGB (Unité Gros Bétail).

L'étude est basée sur les consommations moyennes suivantes (chiffres Conseil Général) :

- 150 L/j/habitant permanent,
- 150 L/j/habitant secondaire,
- 100 L/j/UGB, ou consommation réelle au rôle de l'eau,
- consommations particulières identifiées au rôle des eaux.
- fuites (mesures septembre 2011)

Tableau 12 : Besoins futurs

Nombre habitants		UGB	Couverts	Consommation (m ³ /j)					TOTAL
Permanents	Secondaires			Permanents	Secondaires et lits touristiques	UGB	Couverts	Fuites	
290	350	312	50	43,5	52,5	31,2	3,5	9,3*	140

* sur la base d'un indice de fuite de 4 m³/j/km.

Bilan ressources / besoins futurs

Ressources (étiage) m ³ /j	Besoins futurs (CG73) m ³ /j	Besoins futurs (valeur télésurveillance) m ³ /j	Bilan (CG73)		Bilan (valeur télésurveillance)	
			m ³ /j	l/s	m ³ /j	l/s
173,4	140	127,65*	33,4	0,38	45,75	0,53

Le volume maximal journalier distribué, issu de la télésurveillance du 07/08/2010 au 14/02/2012, y compris les bassins, s'élève à 113,4 m³/jour (pour 195 habitants permanents et 350 lits touristiques).

* Volume de 113,4 m³/jour mesuré entre 2010 et 2012, y compris les bassins, auquel est ajouté la consommation de 95 habitants supplémentaires par rapport aux données de 2011 de SCERL à 0,15 m³/j).

L'adéquation ressource / besoin est assurée pour une population de 290 habitants permanents en 2027, avec un excédent de 33,4 m³/jour, soit 0,38 l/s (hors bassins) ou 45,75 m³/jour, soit 0,53 l/s (bilan télésurveillance). Ces besoins futurs représentent 73,61 à 80,74% de la ressource. **Le bilan est donc équilibré à excédentaire.**

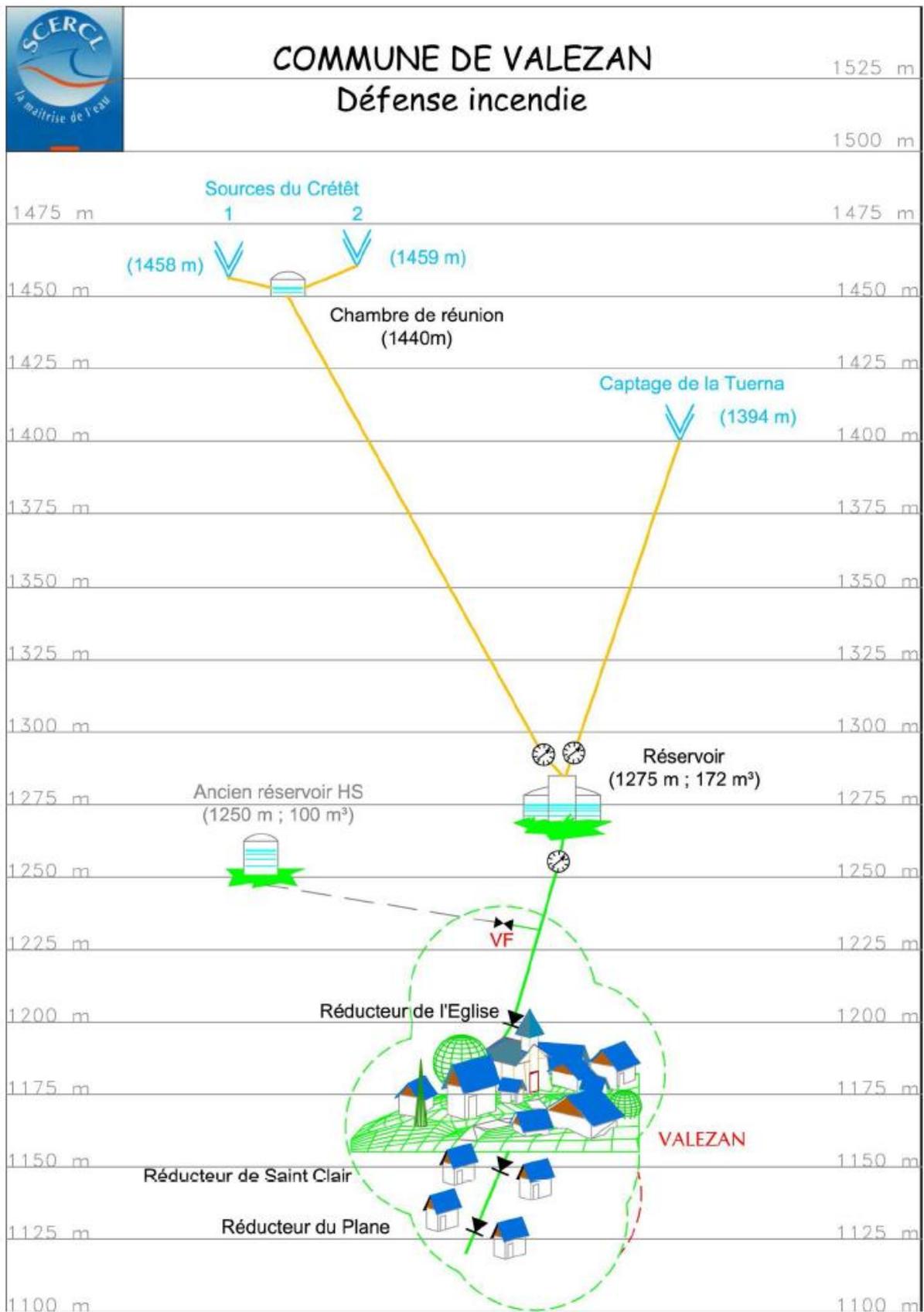
Pour information, le Conseil Général de la Savoie définit le bilan entre les ressources utilisées et les besoins nécessaires comme suit :

- EXCEDENTAIRE, si les besoins sont inférieurs à 80 % de la ressource mobilisable,
- EQUILIBRE, si les besoins sont compris entre 80 % et 90 % de la ressource mobilisable → des solutions d'amélioration doivent être étudiées,
- LIMITE, si les besoins sont compris entre 90 % et 100 % de la ressource mobilisable → des solutions d'amélioration doivent être engagées,
- DEFICITAIRE, si les besoins sont supérieurs ou égaux à 100% de la ressource mobilisable.

6.3.2 Sécurité incendie

Lors des mesures de débit des poteaux incendie effectuées par le BE SCERCL pour le schéma AEP, 8 des 9 poteaux étaient conformes aux normes en vigueur (débit de 60 m³/heure pendant 2 heures, sous 1 bar de pression). Lors de campagnes de mesures antérieures, ce poteau donnait toute satisfaction ; il se pourrait donc que la vanne n'était pas complètement ouverte lors des essais.

Figure 2 : Plan de la défense incendie de Valezan



6.3.3 Assainissement

Source : SCERCL, Schéma Général d'assainissement, commune déléguée de Valezan, mars 2001.

6.3.3.1 Secteur en assainissement collectif

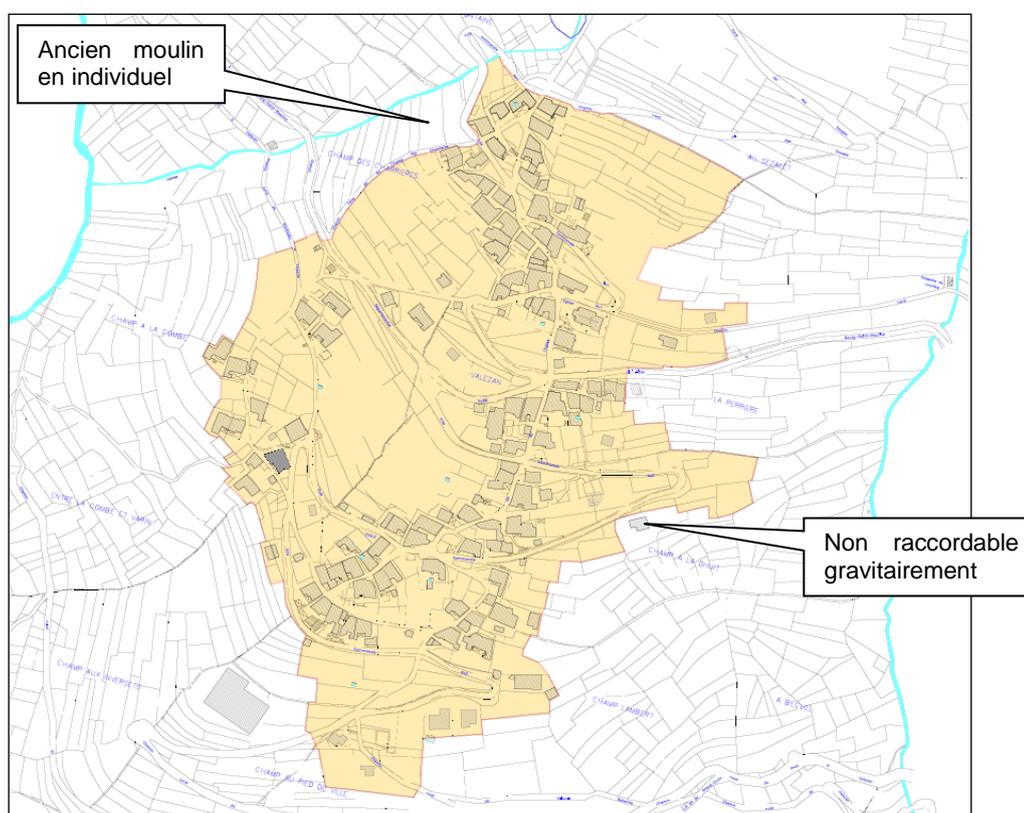
La compétence assainissement appartient à la commune.

Le village de Valezan est en assainissement collectif.

La commune a opté pour la réalisation d'un filtre à sable planté de roseaux propre à son village, avec conservation du réseau existant. Ainsi, les réseaux unitaires desservant le village sont raccordés à cette unité de dépollution, qui est protégée par un déversoir d'orage. Les eaux épurées sont ensuite rejetées dans le Nant des Moulins.

L'unité de dépollution se situe en aval du bâtiment du GAEC. Elle a une capacité de 400 équivalents – habitants⁴.

Carte 9 : Secteurs en assainissement collectif



6.3.3.2 Secteurs en assainissement non collectif

Les chalets d'alpage restent en assainissement non collectif. Une étude géologique complète du terrain sera exigée lors des travaux de réhabilitation pour définir l'aptitude des sols à l'infiltration et cerner la filière de traitement la mieux adaptée.

Restent également en assainissement individuel l'ancien moulin, situé au nord-ouest du village et une maison en aval de la voie communale, car difficilement raccordable gravitairement.

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été mis en place. La compétence appartient à la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

⁴ Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

6.3.4 Eaux pluviales

Source : SCERCL, Schéma Général d'assainissement, commune déléguée de Valezan, mars 2001.

Selon le schéma général d'assainissement, toutes les dispositions techniques ont été prises pour ne pas perturber l'équilibre des milieux naturels d'aujourd'hui.

6.3.5 Desserte numérique du territoire

Le Conseil général de la Savoie a adopté en 2012 un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique en Savoie (SDTAN), en vue de répondre de façon optimale, par une articulation de l'action des acteurs publics et privés, aux attentes des différentes cibles en matière de très haut débit, et notamment :

- les entreprises, en vue du renforcement de leur compétitivité et du soutien aux capacités d'innovation et de mutation des filières économiques ;
- les habitants, en particuliers les secteurs dotés de faibles ou moyens débits ADSL ;
- les institutions publiques, dans un souci de modernisation, de transparence et de réactivité envers les usagers ;
- les visiteurs, s'agissant d'un territoire à très forte composante touristique.

La commune déléguée de Valezan est recensée comme « zone grise ADSL » (débit inférieur à 2Mb/s).

Elle n'appartient pas, dans le SDANT, aux secteurs prioritaires de déploiement de la 4G.

Le débit internet reste globalement peu performant sur la commune déléguée de Valezan.

6.3.6 Desserte énergétique du territoire

La distribution d'électricité est assurée par ERDF.

Il n'y a ni réseau de gaz, ni réseau de chaleur sur la commune déléguée de Valezan.

EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES COMMUNAUX : SYNTHÈSE ET ENJEUX

Synthèse

Présence d'une Mairie et de l'école.
Proximité d'Aime et Bourg-Saint-Maurice,
avec l'ensemble des commerces et
services.

Des effectifs scolaires faibles.

Stationnements insuffisants.
Quelques passages étroits entre les
constructions.

Eau potable

Une ressource suffisante pour satisfaire les
besoins de la population future.

Sécurité incendie

Une défense incendie aux normes en
vigueur.

Assainissement

Village de Valezan en assainissement
collectif, avec unité de dépollution prévue
pour 400 EH.
Chalets d'alpage, base de loisirs et 2
habitations isolées en assainissement
autonome.

Desserte numérique

Débit faible.

Enjeux généraux

↳ **Aboutir à une croissance
démographique en adéquation avec le
dimensionnement des services.**

↳ **Améliorer les circulations et
stationnements sur le Chef-lieu**

↳ **Tenir compte des équipements dans
les choix de développement communal.**